

Compte-rendu
Bureau Communautaire
Lundi 28 février 2022 à 18 heures
Marché couvert à AVALLON

Le lundi 28 février 2022, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

18 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 4/débat d'orientations budgétaires), Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

3 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Christian GUYOT a donné pouvoir à Paule BUFFY et Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX.

3 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Paule BUFFY, Pascal GERMAIN et François ROUX.

Date de la convocation	Mardi 22 février 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	18
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie la ville d'AVALLON pour la mise à disposition de la salle du marché couvert.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : stratégie de mutualisation « Groupement de commandes pour la location de photocopieurs-scanners ».

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU MARDI 18 JANVIER 2022

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président confirme que le point sur les demandes reçues de modifications du PLUi est reporté à une date ultérieure.

O.J N° 3 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre « création d'une véloroute » (Rapporteur : Monsieur Didier IDES) : Monsieur Didier IDES rappelle les modifications de l'itinéraire de la véloroute de la première tranche et explique qu'il est nécessaire de prendre en compte la dernière tranche allant d'AVALLON jusqu'à la véloroute de la Communauté de Communes du SEREIN, ce qui génère une augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre. Après quelques précisions relatives au calendrier apportées par le Président, Monsieur Didier IDES propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Accepter l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 11 700,00 euros HT pour la création d'une véloroute allant du canal de nivernais à la Communauté de Communes du SEREIN tel qu'il est présenté, portant le montant total de la maîtrise d'œuvre à 85 800,00 euros HT, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 tel qu'il est proposé par le cabinet JDBE sis 83 rue de Dôle 25000 BESANÇON.
- En réponse à Monsieur Hubert BARBIEUX, Monsieur Didier IDES confirme que les services de la DRÉAL et de l'Architecte des Bâtiments de France seront consultés pour les aménagements, notamment sur le secteur du Vézélien.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 11 700,00 euros HT pour la création d'une véloroute allant du canal de nivernais à la Communauté de Communes du SEREIN tel qu'il est présenté, portant le montant total de la maîtrise d'œuvre à 85 800,00 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 tel qu'il est proposé par le cabinet JD BE sis 83 rue de Dôle 25000 BESANÇON.

O.J N° 4 : STRATÉGIE DE MUTUALISATION

Groupement de commandes pour la location de photocopieurs-scanners » (Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO) : Monsieur Camille BOÉRIO explique que le marché mutualisé en cours pour la location de photocopieurs-scanners arrive à échéance au 31 août 2022. Compte tenu des délais annoncés de livraison, il indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation des entreprises pour un nouveau marché mutualisé dès la fin du mois de mars prochain, précisant qu'il a été demandé, par un mail en date du 16 février dernier, aux communes intéressées de se manifester par l'envoi d'une délibération et d'un questionnaire à compléter avant le 25 mars 2022 pour adhérer au Groupement de commandes pour la location de photocopieurs-scanners.

Le Président indique qu'une tranche optionnelle sera incluse dans le cahier des charges de la consultation pour permettre, le cas échéant, à certaines communes de rejoindre le Groupement au cours de l'année qui suivra la date de signature du marché, sous réserves de l'accord du prestataire retenu.

Monsieur Camille BOÉRIO propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer le Groupement de commandes d'un marché mutualisé pour la location de photocopieurs-scanners pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 avec les communes adhérentes (cf. : *il est précisé que le Président signera pour le compte de sa commune*).

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE Monsieur Camille BOÉRIO à signer le Groupement de commandes d'un marché mutualisé pour la location de photocopieurs-scanners pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 avec les communes adhérentes (cf. : *il est précisé que le Président signera pour le compte de sa commune*).

O.J N° 5 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

Les points ci-dessous seront exposés en cours de séance et, le cas échéant, proposés, ou non pour être soumis à délibération lors du Conseil Communautaire du lundi 14 mars 2022.

1°) **Aménagement de l'espace** (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et le Président) : considérant la prise de compétence « mobilité » par l'intercommunalité, Monsieur Didier IDES explique que les services de navette proposés par la ville d'AVALLON et la commune de VÉZELAY doivent être transférés à la CCAVM. Après les indications apportées par Monsieur Camille BOÉRIO, pour le compte de la ville d'AVALLON et par Monsieur Hubert BARBIEUX, pour le compte de la commune de VÉZELAY, le Président propose que les deux collectivités poursuivent leurs missions en 2022 sous couvert de la signature d'une convention de gestion transitoire qui pourrait intervenir entre chaque commune et l'intercommunalité afin de prendre le temps d'instruire le transfert à la CCAVM dans le cadre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au cas où les services seraient maintenus à compter de 2023.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

2°) **Affaires financières** (Rapporteurs : Monsieur Bernard RAGAGE et le Président) :

- **Résultats provisoires du budget principal et des budgets annexes 2021** : Monsieur Bernard RAGAGE présente sommairement les résultats budgétaires provisoires 2021 dont l'ensemble fonctionnement/investissement (budgets principal et annexes) s'élève à 1 590 810,89 euros, résultat relativement stable par rapport à 2020 (environ + 60 000,00 euros) et propose qu'ils soient soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire à la condition expresse qu'ils soient définitivement validés par la Trésorerie Générale, à défaut la réunion serait repoussée d'une semaine.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Affectation des résultats 2021** : le Président informe qu'un rapport sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider des affectations des résultats 2021 telles qu'elles seront présentées.

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

- **Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget principal 2022** : conformément à l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour ouvrir des crédits supplémentaires en section d'investissement du budget principal 2022 pour un projet en cours dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'année N-1.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour ouvrir une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction de la déchetterie de SAINT-BRANCHER.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Produit de la taxe GEMAPI 2022** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour arrêter le produit total 2022 de la taxe GEMAPI à hauteur de 45 105,58 euros (*cf. : 46 155,42 euros en 2021*).

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Débat d'orientations budgétaires 2022** : après la présentation sommaire faite en cours de séance et les échanges qui ont suivis, le Président propose que le rapport du débat des orientations budgétaires 2022 soit présenté lors du prochain Conseil Communautaire, étant précisé que les modifications demandées seront prises en compte.

- *Sur une proposition de Madame Paule BUFFY, une demande sera exprimée auprès de tous les Conseillers Communautaires pour les inciter à venir rejoindre la Commission « formation des élus et démocratie participative ».*
- *A la demande de Monsieur Serge NASSELEVITCH, une précision sera apportée pour une meilleure compréhension des courbes présentant l'encours de la dette par habitant.*
- *Le Président répond favorablement à la demande de Madame Aurélie FARCY qui souhaite que le règlement de l'aide à l'immobilier d'entreprise soit revu pour prendre en compte les activités commerciales.*
- *Monsieur Camille BOÉRIO souligne qu'il faudra tenir compte de la hausse du coût des énergies lors de l'élaboration du budget primitif 2022.*

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la présentation du débat d'orientations budgétaires 2022 telle qu'elle est proposée.

- **Adhésion au syndicat « la fourrière animale de BRANCHES »** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider d'adhérer au syndicat « la fourrière animale de BRANCHES », sous réserves d'un accord avec Madame la Présidente dudit syndicat qu'il rencontre le mardi 1^{er} mars 2022, accompagné de Madame Nathalie MILLET.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2022** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider d'attribuer les fonds de concours, les participations et les subventions 2022 conformément au tableau remis en séance et qui sera adressé à tous les Conseillers Communautaires avec la note de synthèse dudit Conseil prévu le 14 mars prochain.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

5°) Ressources humaines (Rapporteur : le Président) :

- **Débat obligatoire sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents** : dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, le Président informe qu'un débat sur la protection sociale complémentaire de ses agents sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, étant précisé que ledit débat n'est pas soumis à délibération.

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

- **Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider le recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites au titre des vacances scolaires de printemps, d'été et d'automne 2022.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Création de deux postes de Chargé d'affaires juridiques et de la commande publique + Assistant(e) de direction et d'un poste de Directeur Général des Services** : le Président rappelle le départ programmé de la Secrétaire Générale et après les explications apportées en cours de séance, il propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider ce qui suit, étant précisé que seule l'une des deux options serait mise en œuvre en fonction des candidatures reçues :

- Option n°1 : créer deux postes de Chargé d'affaires juridiques et de la commande publique + Assistant(e) de direction,
- Option n°2 : créer un poste de Directeur Général des services.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Suppression d'un poste d'Adjoint territorial d'animation** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider de supprimer un poste d'Adjoint territorial d'animation.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à la proposition telle qu'elle est présentée.

O.J N° 5 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
--

- Le Président informe qu'il a reçu une proposition de la Banque de France pour une analyse économique et financière inhérente à la santé des entreprises du territoire communautaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, valide le principe d'une présentation de cette proposition lors d'un prochain Conseil Communautaire (cf. : lundi 23 mai 2022).

- A la demande de Madame Marie-Claire LIMOSIN et de Monsieur Franck MOINARD, le Président s'engage à adresser à toutes les communes, dans les meilleurs délais, une note synthétique sur les plus-values de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 40.**